

N° 13

Séance du 14 septembre 2021

OBJET :

NOVIM :

**COMPTES-RENDUS
ANNUELS
D'ACTIVITÉS
À LA
COLLECTIVITÉ
LOCALE (CRACL)
2020 DE LA ZONE
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
DES PLAINES
ET DE LA ZONE
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
DES GRANGES**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 septembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210914-20210914_CC_D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2021



Absents remplacés : Christiane BRUN-JARRY par Bruno LOUBATIERE, EVELYNE CHOUVIER par David MURE, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Sylvie GENEPIER par Alain DUMOULIN, Serge GRANJON par Jean-Yves FAURE, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Sylvie BONNET à Thierry HAREUX, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Pierre CONTRINO à Olivier GAULIN, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Géraldine DERGELET à Catherine DOUBLET, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY,

Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Christian CASSULO, Alain LIMOUSIN, Gérard PEYCELON, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : GUIOTTO Alféo

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1521-1 et L 1524-5,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Considérant que pour le compte de Loire Forez agglomération, la société NOVIM (issue de la fusion en 2019 de la société d'équipement du développement de la SEDL et de la société d'économie mixte SEM patrimoniale en 2019) assure, dans le cadre de conventions publiques d'aménagement, la réalisation de deux grandes opérations communautaires d'aménagement en foncier d'activité :

- la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Granges, créée par la commune de Montbrison en 1989 et transférée, en 2004, à la communauté d'agglomération Loire Forez,
- la ZAC des Plaines, créée par la communauté de communes de Forez Sud en 2004, sur les communes de Bonson, Saint-Marcellin-en-Forez et Sury-le-Comtal.

En réponse aux obligations juridiques inhérentes à la notion de concession d'aménagement prévues par le Code de l'Urbanisme (art. L300-1 et 4), les comptes rendus annuels d'activités à la collectivité locale (CRACL) présentés ici ont pour objet de faire le point sur l'avancement administratif et financier de ces deux opérations d'aménagement en date du 31 décembre 2020, ainsi que sur les conditions de leur poursuite en fonction des prévisions les plus raisonnables compte tenu des évolutions de la conjoncture économique et des prix.

a) Principaux éléments du CRACL 2020 pour la ZAC des Granges

Le total des dépenses cumulé au 31 décembre 2020 depuis le début de l'opération est de 12 572 663 € HT dont 266 650 € HT au titre de l'année 2020. En 2020, le poste principal de dépenses porte sur la réalisation de divers travaux d'aménagement et d'entretien pour un montant de 166 685€ HT.

Le total des recettes cumulé à la même date depuis le début de l'opération est de 10 275 214 € HT dont 1 049 954 € HT au titre de l'année 2020. Cette recette provient de la cession l'an passé de 5 parcelles à 5 entreprises.

Sur le plan financier, il est à noter que l'équilibre global de l'opération n'est pas modifié par rapport au CRACL de l'année précédente.

Perspectives pour 2021 :

- Réalisation d'une aire de stationnement supplémentaire, réalisation des enrobés définitifs de certaines voiries
- Fin de la commercialisation de la zone.

b) Principaux éléments du CRACL 2020 pour la ZAC des Plaines

Le total des dépenses cumulé au 31 décembre 2020 depuis le début de l'opération est de 21 995 885 € HT dont 323 113 € HT au titre de l'année 2020. Le poste principal de dépenses en 2020 porte sur la réalisation notamment de travaux sur les réseaux et de mesures compensatoires pour un montant de 163 052€ HT.

Le total des recettes cumulé à la même date depuis le début de l'opération est de 17 264 868 € HT (dont 2 324 € HT au titre de l'année 2020). En 2020, il n'y a pas eu de vente, la crise COVID ayant reporté la signature de certains contrats.

Sur le plan financier, il est à noter que l'équilibre global de l'opération n'est pas modifié par le rapport au CRACL de l'année précédente.

Perspectives pour 2021 :

- Démarrage des travaux de viabilisation du secteur Petites Plaines
- Poursuite de la commercialisation de la zone

Sur la base de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale relatif à l'année 2020 de la ZAC des Granges présenté par NOVIM,
- Approuver le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale relatif à l'année 2020 de la ZAC des Plaines présenté par NOVIM.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale relatif à l'année 2020 de la ZAC des Granges présenté par NOVIM,
- approuve le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale relatif à l'année 2020 de la ZAC des Plaines présenté par NOVIM.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 septembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président

Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*